

2015-16 Questionnaire

Ce questionnaire vise à recueillir des informations concernant les violations de la liberté syndicale, du droit de négociation collective et du droit de grève. Il s'adresse aux syndicats à tous les niveaux ainsi qu'aux organisations solidaires.

Les informations fournies feront partie du *Rapport des violations des droits syndicaux de la CSI* et de l'*Indice CSI des droits dans le monde*, seront publiées en ligne (survey.ituc-csi.org) et présentées à la Conférence internationale du travail en juin 2016. En outre, la CSI soumet les violations enregistrées aux mécanismes de contrôle de l'OIT.

Il contient 35 questions au total. Nous vous prions de bien vouloir répondre à chaque question par oui/non. Il est, en outre, essentiel de fournir des exemples dans l'encadré en dessous de chaque question. Chaque exemple devrait inclure les données suivantes:

- Nom de la personne (si possible) et/ou du syndicat concerné
- Date de l'/des incident(s)
- Lieu de l'incident
- Description de l'incident et des circonstances l'entourant
- Qui en est responsable? Une entreprise/secteur? Quelle institution du gouvernement?
- Motivation: soupçonnez-vous un motif de la violation?
- Avez-vous pris des mesures aux échelons national ou international? (par exemple, la police a-t-elle été contactée, des enquêtes ont-elles été menées, d'autres autorités nationales sont-elles impliquées, quelle est la position, le cas échéant, du gouvernement?)
- La violation entraîne-t-elle d'autres conséquences ou répercussions?
- Cette violation constituait-t-elle un incident isolé ou s'inscrivait-elle dans un contexte d'abus?

Nom de la personne qui répond au questionnaire

Date

Organisation

Informations de la personne de contact

1. Votre gouvernement vous consulte-t-il au sujet des législations ou des politiques en matière de travail?
--

<i>Veillez préciser, le cas échéant.</i>
--

2. Pouvez-vous saisir un tribunal lorsque vos droits sont violés? Les tribunaux dans votre pays sont-ils indépendants?

<i>Exemples: des affaires qui ont requis plusieurs années pour être jugées. Des affaires où des syndicalistes ont été arrêtés sans inculpation. Des affaires où les tribunaux ont fait preuve de partialité à l'égard des syndicalistes.</i>
--

<i>Veillez donner des exemples en précisant, le cas échéant.</i>
--

3. Des syndicalistes ont-ils été arrêtés?
--

<i>Veillez donner des exemples en précisant, le cas échéant.</i>
--

4. Des manifestations ou des publications (bulletins d'information, pétitions, drapeaux syndicaux) ont-elles été interdites?

<i>Veillez donner des exemples en précisant, le cas échéant.</i>
--

5. Des interdictions de déplacement ou des assignations à résidence ont-elles été imposées à des syndicalistes?

Veillez donner des exemples en précisant, le cas échéant.

6. Des bureaux syndicaux ont-ils été attaqués ou occupés?

Veillez donner des exemples en précisant, le cas échéant.

7. Des travailleurs/euses ont-ils été physiquement agressés ou menacés?

Veillez donner des exemples en précisant, le cas échéant.

8. L'État a-t-il refusé d'enregistrer un syndicat?

Veillez donner des exemples en précisant, le cas échéant.

9. Des travailleurs/euses ont-ils été victimes de discrimination au travail en raison de leur affiliation syndicale?

La discrimination peut comporter des licenciements, des mutations, le harcèlement ou des actes d'intimidation.

Veillez donner des exemples en précisant, le cas échéant.

--

10. Tous les syndicats sont-ils traités sur un même pied d'égalité ou l'État/employeur favorise-t-il certains syndicats?

Par exemple, si l'État distribue des subventions de manière inégale aux syndicats, si l'État fait des déclarations à l'encontre d'un certain syndicat, etc.

Veillez donner des exemples en précisant, le cas échéant.

--

11. L'employeur ou l'État a-t-il tenté d'interdire/contrôler/manipuler les activités syndicales (réunions)?

Veillez donner des exemples en précisant, le cas échéant.

--

12. L'employeur/État a-t-il tenté d'influer sur les élections syndicales?

Veillez donner des exemples en précisant, le cas échéant.

--

13. L'employeur/État a-t-il enquêté sur des documents syndicaux sans raison?

Veillez donner des exemples en précisant, le cas échéant.

--

14. L'employeur a-t-il prélevé les cotisations syndicales malgré l'existence d'accords sur la

--

retenue à la source?

Veillez donner des exemples en précisant, le cas échéant.

15. Les comptes des syndicats ont-ils été gelés?

Veillez donner des exemples en précisant, le cas échéant.

16. Des employeurs ont-ils refusé de négocier certaines questions?

Veillez donner des exemples en précisant, le cas échéant.

17. Des employeurs ont-ils refusé de négocier avec des syndicats représentatifs?

Veillez donner des exemples en précisant, le cas échéant.

18. Si aucun syndicat ne couvre la majorité des travailleurs/euses sur un lieu de travail, pouvez-vous quand même négocier au nom de vos membres?

Veillez uniquement répondre à cette question si la législation nationale prévoit la reconnaissance d'agents de négociation exclusifs permettant aux syndicats de représenter tous les travailleurs/euses.

Veillez donner des exemples en précisant, le cas échéant.

--

19. Les employeurs ont-ils négocié directement des conventions collectives avec les travailleurs/euses au lieu des syndicats?

Veillez donner des exemples en précisant, le cas échéant.

--

20. Des cas où les employeurs ont fait preuve de mauvaise foi sans intention de conclure une convention, en retardant les négociations, ont-ils été rapportés?

Veillez donner des exemples en précisant, le cas échéant.

--

21. Lorsque vous négociez une convention collective, votre employeur vous fournit-il des informations sur la situation financière de l'entreprise?

Veillez donner des exemples en précisant, le cas échéant.

--

22. Les syndicats peuvent-ils négocier à tous les niveaux (entreprise/profession/secteur/régional/national) sans difficulté?

Veillez donner des exemples en précisant, le cas échéant.

--

--

23. Tous les travailleurs/euses ont-ils accès à des copies des négociations collectives?

Veillez donner des exemples en précisant, le cas échéant.

--

24. L'employeur a-t-il modifié ou refusé de respecter une disposition des conventions collectives?

Veillez donner des exemples en précisant, le cas échéant.

--

25. Les autorités publiques ont-elles refusé d'enregistrer des conventions collectives?

Veillez donner des exemples en précisant, le cas échéant.

--

26. Les conventions collectives ont-elles été étendues (champ d'application/durée) sans l'accord des syndicats?

Veillez donner des exemples en précisant, le cas échéant.

--

27. Des grèves ont-elles été interdites ou arrêtées?

Veillez donner des exemples en précisant, le cas échéant.

28. Quelle est normalement la durée des procédures pour lancer une grève légale?

Veillez également inclure des cas où il a été, par ailleurs, difficile de convoquer une grève légale.

Veillez donner des exemples en précisant, le cas échéant.

29. Des travailleurs/euses ont-ils été contraints de mettre fin à une grève et de reprendre le travail?

Veillez donner des exemples en précisant (notamment la date et les raisons).

30. L'employeur a-t-il engagé de nouveaux travailleurs/euses pour remplacer les grévistes?

Veillez donner des exemples en précisant, notamment la date et les raisons.

31. Des travailleurs/euses ont-ils été désavantagés/sanctionnés pour avoir participé à une grève?

Veillez donner des exemples en précisant. Indiquez le nom de la victime, la date et les raisons.

32. L'employeur/État a-t-il mis fin à une grève ou à la négociation d'une convention collective en soumettant le différend à l'arbitrage?

Veillez donner des exemples en précisant, notamment la date et les raisons.

33. Toutes les catégories de travailleurs/euses peuvent-elles s'affilier à un syndicat, négocier collectivement et faire grève?

Veillez énumérer toutes les catégories de travailleurs/euses qui en ont été empêchées.

34. Les travailleurs/euses peuvent-ils choisir librement le syndicat auquel ils souhaitent s'affilier?

Exemples: les travailleurs/euses ont été empêchés d'établir plus d'un syndicat par entreprise ou profession. Les travailleurs/euses de différents lieux de travail et de plusieurs villes n'ont pas eu le droit de s'affilier au même syndicat.

Veillez préciser.

35. Autres violations :